Eccica - Suarella

Mairie de Tolla
Cumuna di Todda

LIGUE CORSE DU SPORT AUTOMOBILE

CUMUNA DI OCANA

BASTELICA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

CORSICA linea

AIR CORSICA

Location E.Leclerc

LUCCIONI BUREAUTIQUE

REGLEMENT PARTICUIER

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 1. ORGANISATION
1.1. OFFICIELS
1.2. ELIGIBILITE
1.3. VERIFICATIONS
ARTICLE 2. ASSURANCES
ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES
3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
3.2. EQUIPAGES
3.3. ORDRE DE DEPART
ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS
4.1. VOITURES AUTORISEES
4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES
4.3. ASSISTANCE
4.4. PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES
4.5. ECHAPPEMENT
4.6. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE
4.7. EXTINCTEURS
4.8. CARBURANT
4.9. GEOLOCALISATION
ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE
5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES
5.2. PUBLICITE
ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES
6.1. DESCRIPTION
6.2. RECONNAISSANCES
ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE
7.1. DEPART
7.6. PARC FERME
ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS
ARTICLE 9. CLASSEMENT
ARTICLE 10. PRIX - COUPES
10.1. REMISE DES PRIX

Il n'y aura pas d'édition papier des différents documents.
Ils seront téléchargeables sur le site : www.asacc.fr/Eccica *2026*

PROGRAMME - HORAIRES

Avant le rallye		
Parution du règlement :	Dès obtention du Visa	
Ouverture des engagements :	20 avril 2026	
Clôture des engagements :	08 juin 2026	
Parution du carnet d'itinéraire :	08 juin 2026	
Liste des Engagés et attribution des Numéros	11 juin 2026	
Le road book sera disponible uniquement sur le site du rallye : www.asacc.fr		
Dates et heures des reconnaissances :	14 et 18 juin 2026	09h00 - 17h00
Vendredi 19 juin 2026 à Eccica-Suarella		
Ouverture du secrétariat du rallye		Mairie d'Eccica-Suarella
Vérifications Administratives	De 18h00 à 22h30	Salle des Fêtes Eccica Suarella
Vérifications Techniques	De 18H30 à 23h00	Village d'Eccica Suarella
Heure de mise en parc de départ	A l'issue des vérifications Techniques Stade Laurent Flori	
1ère réunion des Commissaires Sportifs	22h00	PC Course Mairie Eccica Suarella
Publication des équipages admis au départ	23h30	PC Course Mairie Eccica Suarella
Publication des heures et ordres de départ	23h30	PC Course
Samedi 20 juin 2026 à Eccica-Suarella - Bastelica		
Départ Etape 1	08h00 VHC	Stade d'Eccica-Suarella
Arrivée Etape 1	15h49	Bastelica
2ème Réunion des Commissaires Sportifs	Selon planning	PC Course Bastelica
Publication des résultats partiels du Rallye	17h00	PC Course Bastelica
Publication des résultats du Rallye	30mn après le dernier concurrent	
Podium	Après l'arrivée du 1ér concurrent	
Remise des prix	Après l'arrivée du dernier concurrent	Bastelica

Ordre de départ des Rallyes VHC – Moderne – VHRS – VMRS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise **le rallye régional**

ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI

Les 19 et 20 juin 2026

En qualité d'organisateur administratif et technique
Avec le soutien des communes : **ECCICA-SUARELLA, BASTELICA, OCANA et TOLLA**
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 17/04/**2026** sous le numéro 2/R/2026, par la FFSA Le 17/04/2026 sous le numéro 329.

Comité d'Organisation

President : Christian **LECA**

Membres :

Claude **BERTRAND**	Gilbert **LEROYER**
Stéphanie **CACCAVELLI**	Jean-Paul **MARCHINI**
Félix **CASABIANCA**	Sébastien **MIGNOT**
Gisèle **CASABIANCA**	Pierre **OGGIANO**
Albert **DALLA COLETTA**	Jean-Paul **PEREZ**
Guy **FIORI**	André **VARALDO**
Vincent **GIACOMO**	

Secrétariat du Rallye :	**ASACC Tour de Corse** Chemin Miniatojo Route de Mezzavia 20090 AJACCIO.
Adresse Postale :	BP 874 20192 Ajaccio Cedex 4
Téléphone :	+33 (0)4 95 23 62 60 /06 10 48 31 26
E-mail	tdc.asacc@orange.fr
Web	www.asacc.fr
Permanence du Rallye et	Du Vendredi 19 Juin 9h00 à la fin des vérifications
Tableau Officiel d'Affichage :	Vendredi 19 juin Mairie d'Eccica Suarella Samedi 20 juin à la fin du rallye – Mairie de Bastelica www.asacc.fr www.sportity.com ASACC-TDC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des commissaires sportifs		
Président :	Daniel BALDASSARI	Licence n° 5820
Membres :	Jean RASORI	Licence n° 2320
	Nicole BONNET	Licence n° 7422
Direction de Course :		
Directeurs de Course :	Antoine CASANOVA	Licence n° 4042
Adjoint à la Direction : VHC	David BERETTI	Licence n° 20543
Adjoint à la Direction :	Cathy BAILE	Licence N° 174066
Directeurs de Course :		
Délégué aux ES 1 – 3	Patrick MARIANI	Licence n° 4060
Délégué aux ES 2 - 4	Noel BASTIANAGGI	Licence n° 2221
Délégués à la direction de course :		
Vérifications Adm/ Techniques :	Catherine BAILE	Licence N° 174066
Organisateur Technique :	Laurent FABRE	Licence N° 49196
Véhicule tricolore :	Stéphanie CACCAVELLI	Licence N° 6471
Véhicule damier :	Vincent GIACOMO	Licence N° 19783
Commissaires techniques :		
Responsable :	Christophe OLIVIERI	Licence n° 169602
VHC/VHRS/VMRS :	André BAROLLE	Licence n° 55043
	Christian ALLOIN	Licence n° 13706
	Jean CAMPANA	Licence n° 4045
		Licence n°
Responsable des Classements :	CHRONODIUM	
Médecins :	Dr. Jean Claude EHLINGER	Licence n° 36682
	Dr. CALLIGE Pierre	
Chargés des Relations Avec les Concurrents :	Pierrette RUBINI	Licence n° 27884
Juges de faits :		
Chargé de relations avec la presse :	Jean-Pierre LECA	
Chargé de la géolocalisation :	CHRONODIUM	
Speaker :		
Chargé des commissaires :	Félix CASABIANCA	Licence n° 57809
Chargés du matériel :	André VARALDO	Licence n° 5486
	Jean Paul PEREZ	Licence n° 254354
	Gilbert LEROYER	Licence n° 18278
Responsable liaisons radio sur les ES :	DELTACOM	

1.2P. ELIGIBILITE

L'**ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI**

Compte pour

La Coupe de France des Rallyes 2027 coefficient 2

Le Championnat de la **L**igue **C**orse du **S**port **A**utomobile

Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

Le **Trophée Jean-Antoine FIORI**

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Elles auront lieu le vendredi 19 juin 2026 à la Salle des Fêtes d'Eccica-Suarella de 18h00 à 22h30

Les horaires de convocation sont consultables sur le site, www.asacc.fr et www.sportity.com et par affichage au siège de l'ASACC

1.3.1P. Tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives le :

Vendredi 19 juin sur convocation à leur l'heure prévue.

Contrôles techniques : ils auront lieu le vendredi 19 juin 2026 village Eccica Suarella 18h30 à 23h00

1.3.3P.L'équipage ou son représentant devra présenter au complet aux **contrôles techniques**

Les Concurrents se présentant en retard aux vérifications, se verront infliger les amendes décrites au règlement standard FFSA.

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser

A l'issue des vérifications techniques, **les voitures entreront en Parc fermé au stade Laurent Flori – Eccica Saurella**.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées à **Eccica-Suarella**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye d'**ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI** Les concurrents devront s'engager sur le site https://engagement.ffsa.org et adresser au secrétariat du rallye leur demande **d'engagement dûment complétée, accompagnée du droit d'engagement**, ainsi que de l'ensemble des documents relatifs aux pilotes, copilotes et véhicules, avant le :

Lundi 08 Juin 2026 à 24h00,

ASACC Tour de Corse
Rallye ECCICA-SUARELLA 2026 - Trophée Jean-Antoine FIORI 2026
BP 874
20192 Ajaccio Cedex 4
Mail à tdc.asacc@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum toutes épreuves confondues.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **380 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **760 €**

- Conditions particulières pour les licenciés ASACC

- **Équipage composé d'un seul licencié ASACC**

- avec la publicité facultative des organisateurs : **355 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **710 €**

- **Équipage composé de deux licenciés ASACC**

- avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **660 €**

+ 50,00 € pour la géolocalisation

Une caution de 200 € sera demandée aux concurrents à la remise du boitier.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé ;

Au cas où la compétition n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera de :

30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,

50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Relevé d'identité bancaire / IBAN			
Identification du compte pour une utilisation nationale			
11315	**00001**	**08008242804**	**53**
Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	**1131**	**5000**	**0108**	**0082**	**4280**	**453**

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

3.3.1P Le rallye moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC

Ordre des départs.

R5/Rally2, Rally2 kit, GT+, RGT, Rally3, GT10 (-6 litres), A7S, A7 K, Rally4, F215, F214, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC, *e-Rallye5, Rally5*, R2, F213, FR6, A7, N3, A6, GT9, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

L'assistance est autorisée au **Stade** à **Bastelica.**

Les concurrents pourront accéder aux emplacements dès le vendredi 19 juin 09h00 et jusqu'au Samedi 20 juin à la fin du rallye

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

L'**ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI** représente un parcours de 101,42 km.

Il est divisé en 1 étapes de 3 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.56 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 Ocana - *Eccica*	**11.60km**
ES 2 Radicale - *Bastelica*	**8.18km**
ES 3 Ocana - *Eccica*	**11,60km**
ES 4 Trophée Jean-Antoine FIORI	**8,18km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu dans la limite de 2 journées aux dates et heures suivantes :

Samedi 14 et jeudi 18 juin de 09h00 à 17h00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

7.1.1P. L'équipage peut entrer dans le parc fermé de départ 10 minutes avant son heure de départ.

7.5.16.2 DRAPEAUX ROUGES

Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC course.
Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge (la /les LED symbolisant le drapeau rouge devant être visible(s) des deux membres d'équipage) et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter.
Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté et/ou affiché sur le boitier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.
Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Réclamation : 700 € à l'ordre de l'ASA organisatrice : ASACC Tour de Corse
Caution appel national : 3 300 € à l'ordre de la FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

10.1P. REMISE DES PRIX

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.
Prix : Il n'y aura pas de dotation.

Coupes :
1 Coupe aux 3 premiers du classement général
Le Trophée Jean-Antoine FIORI
1 Coupe aux vainqueurs de chaque groupe
1 Coupe aux vainqueurs de chaque classe
1 Coupe des Dames
1 Coupe au 1er des 2 roues motrices
1 Coupe au plus jeune pilote classé
1 Coupe des Commissaires
1 souvenir à tous les concurrents classés

Le **Trophée Jean-Antoine FIORI**
Il sera attribué à l'équipage qui aura réalisé le meilleur temps dans la dernière Epreuve Spéciale du Rallye :

ES 4 - Trophée Jean-Antoine FIORI

Seul sont éligibles les concurrents participant avec des voitures 2 roues motrices des Groupes :
FRC3 / FRally Nat / FRC4 / FRC5/ FRC6
Dans l'éventualité où l'ES 4 ne pourrait se dérouler le Trophée Jean-Antoine FIORI sera attribué sur le classement de la dernière ES disputée.

Challenge **Jean-Antoine FIORI**
Il est remis en jeu tous les ans et sera attribué à celui qui aura remporté 3 fois le Trophée **Jean-Antoine FIORI**
La remise des prix se déroulera le samedi 20 juin à **BASTELICA**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.
Tous les articles du règlement du rallye Moderne lui sont opposable sauf les précisions ci-après.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise **le Rallye Régional**

ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI - VHC

Les 19 et 20 juin 2026

En qualité d'organisateur administratif et technique
Avec le soutien des communes de : **ECCICA-SUARELLA, BASTELICA, OCANA et TOLLA**
Le présent règlement a été enregistré par la **L**igue **C**orse du **S**port **A**utomobile le 17/04/**2026** sous le numéro 2/R/2026, par la FFSA Le 17/04/2026 sous le numéro 329.

1.1P OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

1.2P. ELIGIBILITE

L'**ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI- VHC** compte pour
Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile 2026
Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3P VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du rallye VHC

La réglementation technique de base est contenue dans les Annexes K et J du Code Sportif de la FIA. Les Annexes K et J complètes (voitures éligibles, préparation, sécurité, publicité) particulières aux Véhicules Historiques de Compétition, sont également disponibles sur le site www.ffsa.org . Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Classic de Compétition). En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH Inter /PTHN. La FFSA reste propriétaire du PTH Inter/PTHN qui doit obligatoirement être signé par le concurrent. Tout changement de propriétaire doit être indiqué. Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.
Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une compétition, pourra contacter le Service Technique VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de sa fiche d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette compétition en Catégorie Classic.
Dans ce cas, pas de passeport 3 volets « Classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire La voiture sera admise en Catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur au jour du rallye. Les concurrents engagés en Classic se verront attribuer un temps forfaitaire de 10 heures au départ de chaque rallye. Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période. Les rampes de phares additionnelles utilisées en période peuvent aussi être équipées d'ampoules de type "LED", étant entendu que les équipements de type "Xénon" restent interdits pour l'ensemble des VHC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.
Conforme au règlement particulier du rallye moderne

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer à l'**ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI** doit adresser sa demande d'engagement dument complétée

Mail à tdc.asacc@orange.fr

Site : https://engagement.ffsa.org

Avant le **lundi 8 Juin 2026**

Les documents relatifs aux Pilotes et Co-pilotes et voitures devront parvenir au siège avant les vérifications

ASACC Tour de Corse
Rallye ECCICA-SUARELLA 2026 - Trophée Jean-Antoine FIORI
BP 874
20192 Ajaccio Cedex 4

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **380 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **760 €**

- Conditions particulières pour les licenciés ASACC

Équipage composé de deux licenciés ASACC
- avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **660 €**

Équipage composé d'un seul licencié ASACC
- avec la publicité facultative des organisateurs : **355 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **710 €**

+ 50,00 € pour la géolocalisation

Une caution de 200 € sera demandée aux concurrents à la remise du boitier.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Relevé d'identité bancaire / IBAN			
Identification du compte pour une utilisation nationale			
11315	**00001**	**08008242804**	**53**
Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	**1131**	**5000**	**0108**	**0082**	**4280**	**453**

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme aux règles spécifiques VHC 2026

3.3.1P Le rallye VHC partira devant le rallye moderne

Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

Groupe A, Groupes 4/5, Groupe B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC. 2026 ;

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.
En cours de rallye un classement général toutes périodes confondues est autorisé.
A l'issue du rallye il sera établi :

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
Un classement général pour les périodes E à I
Un classement général pour les périodes J
Un classement général pour le Groupe Classic de Compétition (1977 – 1990)
Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique Ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Prix :

Il n'y aura pas de dotation.

Coupes :

1 Coupe au vainqueur

1 Coupe aux vainqueurs de chaque groupe

Un souvenir à tous les concurrents classés

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHRS

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC
Tous les articles du règlement du rallye Moderne et VHC lui sont opposables sauf les précisions ci-après.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise **le rallye régional**

ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI - VHRS

Les 19 et 20 juin 2026

En qualité d'organisateur administratif et technique
Avec le soutien des communes : **ECCICA-SUARELLA, BASTELICA, OCANA et TOLLA**
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 17/04/**2026** sous le numéro 2/R/2026, par la FFSA Le 17/04/2026 sous le numéro 329.

1.1P OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

1.2P. ELIGIBILITE

L'**ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI - VHRS** compte pour :
Le Coupe de France des rallyes VHRS
Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile
Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.
Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

Permis de conduire,
Attestation d'assurance
Certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les exæquos).
« Laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
Licence en cours de validité ou Titre de Participation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.
2.1P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :
▪ En cas de sortie du parc fermé,
▪ En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer à l'

ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI - VHRS
Doit faire son inscription en ligne à partir du site : https://engagement.ffsa.org avant le **lundi 08 Juin 2026**
Les documents relatifs aux Pilotes et Co-pilotes et voitures devront parvenir au siège avant les vérifications

ASACC Tour de Corse
BP 874
20192 Ajaccio Cedex 4

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **700 €**

- Conditions particulières pour les licenciés ASACC
  - **Équipage composé d'un seul licencié ASACC**
- avec la publicité facultative des organisateurs : **325 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **650 €**
  - **Équipage composé de deux licenciés ASACC**
- avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **600 €**

+ 50,00 € pour la géolocalisation

Une caution de 200 € sera demandée aux concurrents à la remise du boitier.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

Relevé d'identité bancaire / IBAN						
Identification du compte pour une utilisation nationale						
11315		**00001**		**08008242804**		**53**
Code Banque		Code guichet		Numéro de compte		Clé RIB
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	**1131**	**5000**	**0108**	**0082**	**4280**	**453**

3.1.1P. CONCURRENTS ADMIS
3.1.3P. Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

3.2P. EQUIPAGES
Conforme au règlement standard FFSA
Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

3.3P. ORDRE DE DEPART
Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :
Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1996 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
Equipements de sécurité : homologués ou ayant été homologués.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.
Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période.
L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la catégorie concernée.
Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.
Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.
L'utilisation de compteurs et d'autres équipements électroniques est autorisée
.
Un classement par type d'équipements autorisés sera prévu :
Un classement sans aucun compteur ou instruments additionnels
Un classement avec équipement électronique…

4.2P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).
Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes ~~est~~ sont obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon …) sont prohibées

4.6 – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 5 PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 6 SITE ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS

7.5P. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes : une moyenne haute, une moyenne intermédiaire, une moyenne basse.
Le tableau des moyennes sera remis aux concurrents à l'issue des vérifications administratives, le jour du rallye.
En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :
1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.
Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.
Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.
Exemple :
Moyenne définie 60 km/h
Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)
Temps idéal : 10mn.
a) Temps réalisé : 9 mn. 39 secs. = 21 secondes de pénalité.
b) Temps réalisé : 10 mn. 31 secs. = 31 secondes de pénalité.

7.5.4P. ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau

carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.
Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 30 minutes additionnées au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.
Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité
7.5P. Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que le rallye de support

7.5.16P. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

7.6P PARC FERME

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P. RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.
Coupes :
1 Coupe aux vainqueurs de chaque Moyenne
Un souvenir à tous les concurrents classés

RALLYE MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE (VMRS)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC
Tous les articles du règlement du rallye Moderne, VHC et VHRS lui sont opposable sauf les précisions ci-après.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise **le Rallye régional**

ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI - VMRS

Les 19 et 20 juin 2026

En qualité d'organisateur administratif et technique
Avec le soutien des communes : **ECCICA-SUARELLA, BASTELICA, OCANA et TOLLA**
Le présent règlement a été enregistré par la **L**igue **C**orse du **S**port **A**utomobile le 17/04/**2026** sous le numéro 2/R/2026, par la FFSA Le 17/04/2026 sous le numéro 329.

1.1 OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

1.2P. ELIGIBILITE

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

1.3P. VERIFICATIONS

1.3.1P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

Permis de conduire,
Certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
Attestation d'assurance
Vignette de contrôle technique
Licences en cours de validité ou Titre de Participation.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard es rallyes de régularité sportive.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **700 €**

- Conditions particulières pour les licenciés ASACC
  - **Équipage composé d'un seul licencié ASACC**
- avec la publicité facultative des organisateurs : **325 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **650 €**
  - **Équipage composé de deux licenciés ASACC**
- avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **600 €**

+ 50,00 € pour la géolocalisation

Une caution de 200 € sera demandée aux concurrents à la remise du boitier.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Relevé d'identité bancaire / IBAN						
Identification du compte pour une utilisation nationale						
11315		**00001**		**08008242804**		**53**
Code Banque		Code guichet		Numéro de compte		Clé RIB
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	**1131**	**5000**	**0108**	**0082**	**4280**	**453**

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.2P. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.
Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :
LPRS - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, ***construites après le 31 décembre 1996***.
LTRS - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, ***construites après le 31 décembre 1996***.
L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.
Un extincteur et un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.
4.2P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).
Les voitures de type cabriolet seront interdites en moyenne haute.
Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes sont obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées

4.1.3P PNEUMATIQUES

Homologation route.
Les pneumatiques utilisés seront marqués E ou DOT par le manufacturier.
Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.
Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.
Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine
À tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'un minimum et deux maximums.
Il pourra être ajouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture.
Le retaillage des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 6 SITE ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

7.5P. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes : une moyenne haute, une moyenne intermédiaire, une moyenne basse.
Le tableau des moyennes sera remis aux concurrents à l'issue des vérifications administratives, le jour du rallye.
En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :
1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.
Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.
Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.
Exemple :
Moyenne définie 60 km/h
Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)
Temps idéal : 10mn.
a) Temps réalisé : 9 mn. 39 secs. = 21 secondes de pénalité.
b) Temps réalisé : 10 mn. 31 secs. = 31 secondes de pénalité.

7.5.4P. ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.
Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 30 minutes additionnées au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.
Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité
7.5P. Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que le rallye de support

7.5.16P. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

7.6P PARC FERME

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 9. CLASSEMENT

A l'issue du rallye, il sera établi :
1 classement LTRS/LPRS confondus

ARTICLE 10. COUPES

Coupes :
1 Coupe aux vainqueurs de chaque Moyenne
Un souvenir à tous les concurrents classés

ECCICA-SUARELLA 2026

Trophée Jean-Antoine FIORI

Coupe de France des rallyes 2026 coef 2

ITINERAIRE et CONTROLES

Lever du soleil 05h52

CH ES	Lieux	ES Distance	Liaison Distance	Total DISTANCE	Temps imparti	1ère voiture	Section
	Samedi 13 Juin 2026						
	Départ du Rallye						
CH 0	Sortie Parc Fermé Eccica		0,00	0,00		08:00	
CH 0A	Entrée Assistance		23,85	23,85	00:50	08:50	
	Assistance A - Stade Bastelica 25 min	0,00	23,50	23,50	00:25		S
CH 0B	Sortie Assistance		0,00	0,00		09:15	
CH 1	Ocana		13,42	13,42	00:40	09:55	
ES 1	*Ocana - Eccica 1*	*11,60*			*00:03*	*09:58*	1
CH 1A	Entrée RGP		1,62	13,22	00:17	10:15	
	Regroupement Suarella 35 min				00:35		
CH 1B	Sortie RGP		0,00	0,00		10:50	S
CH 2	Radicale		7,95	7,95	00:20	11:10	
ES 2	*Radicale - Bastelica 1*	*8,18*			*00:03*	11:13	
CH 2A	Entrée RGP		6,12	14,30	00:20	11:33	2
	Regroupement Bastelica 2 heures				02:00		
CH 2B	Sortie RGP/ Entrée Assistance		0,00	0,00		13:33	
	Assistance B - Stade Bastelica 50 min	19,78	29,11	48,89	00:50		
CH 2C	Sortie Assistance		0,00	0,00		14:23	S
CH 3	Ocana		13,42	13,42	00:40	15:03	
ES 3	*Ocana - Eccica 2*	*11,60*			*00:03*	*15:06*	
CH 4	*Radicale*		9,63	21,23	00:40	15:46	3
ES 4	*Trophée Jean-Antoine FIORI*	*8,18*			*00:03*	*15:49*	
CH 4A	Entrée Parc Fermé Bastelica		6,12	14,30	00:20	16:09	
	Fin du Rallye	19,78	29,17	48,95			

Podium

TOTAL Rallye	39,56	81,78	121,34

Coucher du soleil 20h59

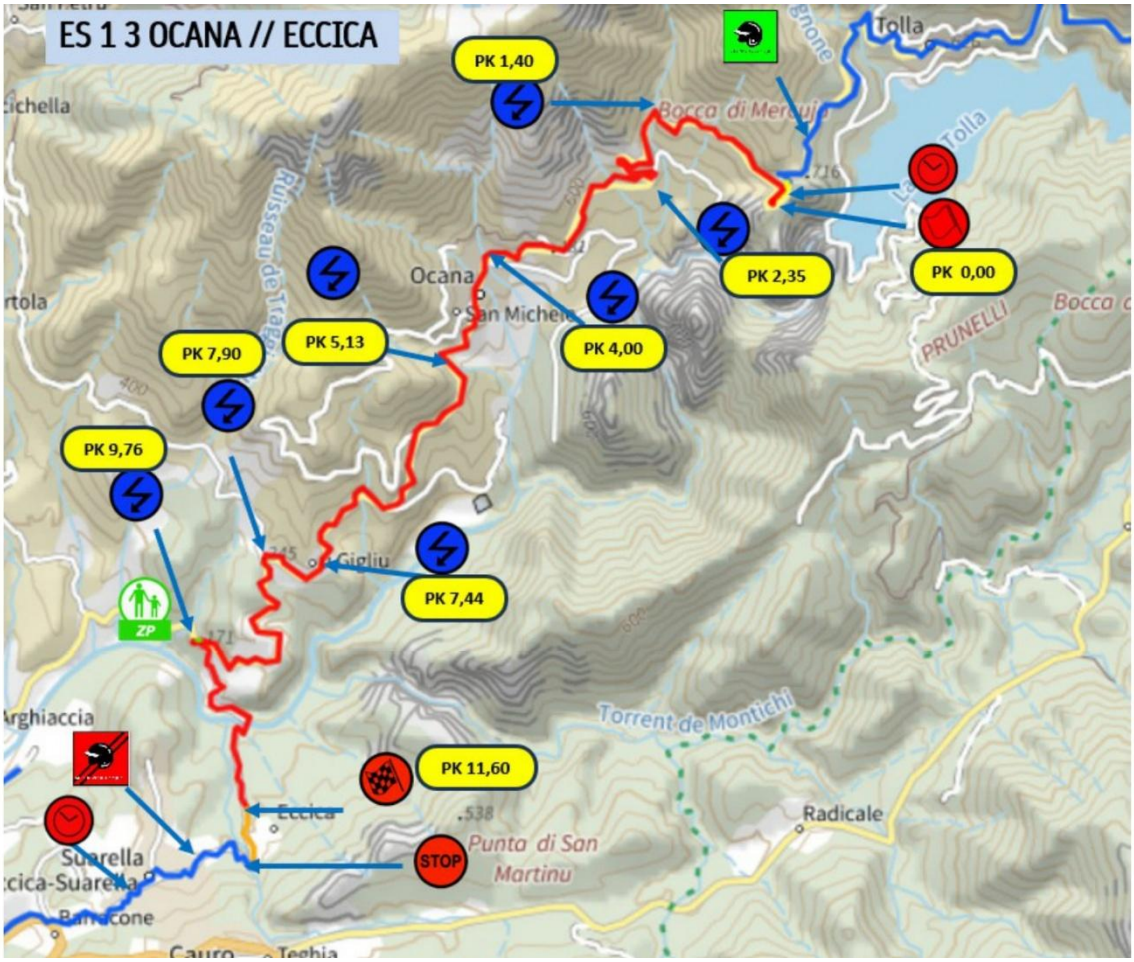
ES 1 3 OCANA // ECCICA
PK 1,40
PK 2,35
PK 0,00
PK 4,00
PK 5,13
PK 7,90
PK 9,76
PK 7,44
PK 11,60
STOP
ZP
Tolla
Bocca di Mercuju
Ocana
San Michele
Gigliu
Torrent de Montichi
Radicale
Punta di San Martinu
Eccica
Suarella
Barracone
Cauro
Teghia
Ruisseau de Tragi
PRUNELLI

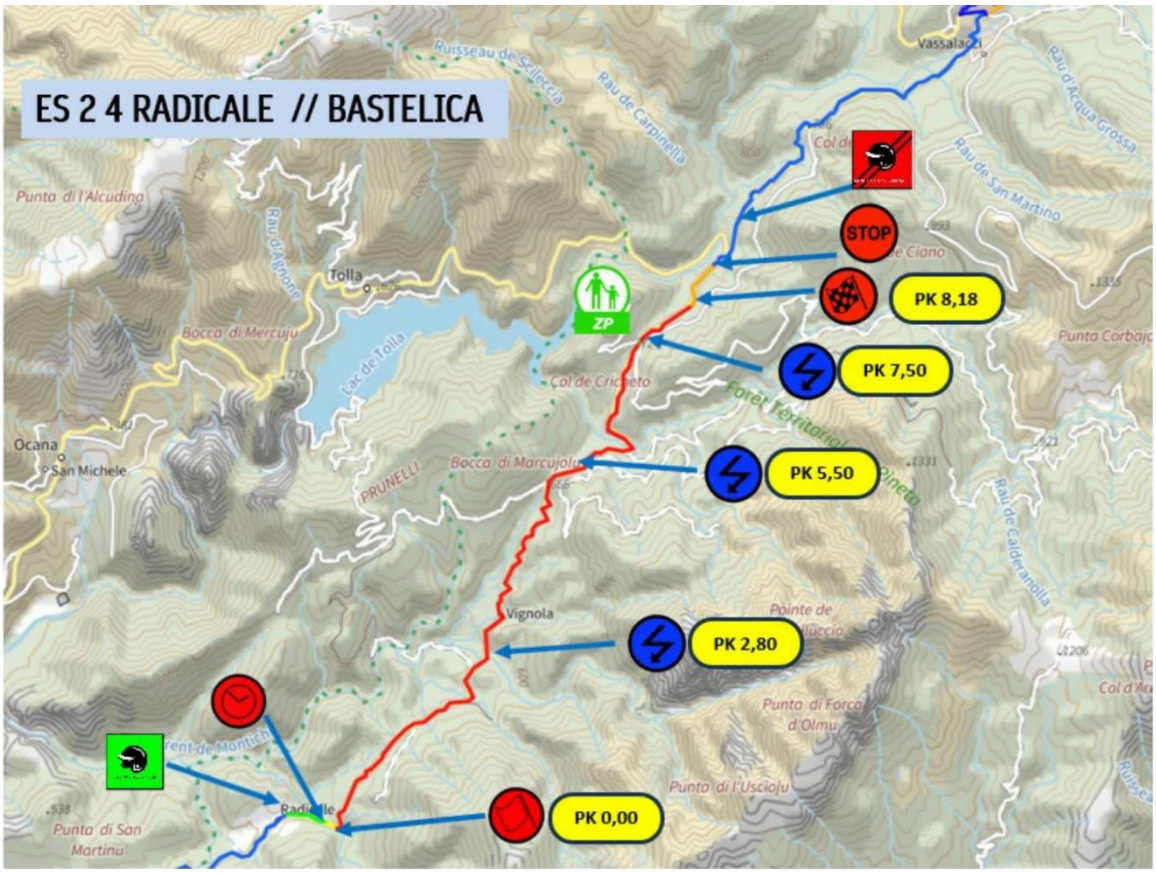
ES 2 4 RADICALE // BASTELICA
PK 8,18
PK 7,50
PK 5,50
PK 2,80
PK 0,00
STOP
ZP
Vassalacci
Tolla
Bocca di Mercuju
Lac de Tolla
Col de Cricheto
Forêt Territorial
Bocca di Marcujolu
Ocana
San Michele
Vignola
Radicale
Punta di San Martinu
Punta di l'Alcudina
Punta di Forca d'Olmu
Punta di l'Usciolu
Rau de Carpinella
Rau de San Martino
Rau d'Acqua Grossa
Rau de Calderanolla
Punta Corbajo
PRUNELLI